



Probleme de travaux pas effectué a temps

Par **pamilou**, le **28/10/2009** à **13:50**

Bonjour, je suis enceinte et viens actuellement de rentrée dans mon neuvieme mois de grossesse. je dois accoucher entre le 10 et le 21 novembre, en sachant que mon col est amorcé et que je peux accouché cela dit a tout moment. j'habite dans un immeuble ou de tres gros travaux doivent etre effectué dans les appartement. plafond a dedaler et repeindre, cloison a abatre, creation de placard, salle de bain refaite entierement... bref travaux qui vont faire enormement de bruit, de poussieres... certain de ses travaux sont réalisé dans ma chambre et celle par consequent ou va normir mon nourrisson a sa naissance. les travaux ont pris du retards. suite a cette grossesse mon appartement devait etre fait a partir du 28 septembre et donc finit pour l'arrivée du bébé afin que ses derniers ne cause pas de soucis au bien etre du nourrisson (spicologique, santé...) depuis le 25 septembre je telephone regulierement a l'agence pour qu'elle me fournisse une date de travaux correspondant a ma situation. appel telephonique de une a deux fois par semaines. hors a ce jour je n'ai toujours pas de nouvelles et cela malgré mon insistance. ma question est: si les travaux ne sont pas réalisé a temps, c'est a dire avant ma sortie de la maternité, ais-je le droit d'exiger que mes travaux soit reporté au 6 mois de mon bébé, et cela pour le bien être de ce dernier. de plus j'ai aussi une petite fille de 2 ans qui ne va pas encore a l'ecole? je vous remercie, monsieur, de l'attention que vous porterez a ma presente demande. veuillez agreer, l'expression de mes sincerres salutations.